

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

Compte rendu
Séance du 21 mars 2016
Publié le 22 MARS 2016

Présents : Mmes ALVARO, BONNEAU, DELBOS, DUREL, PESENTI, PEUCHERET, SEPET, TAVERNIER, VALMALLE, VILLEFRANCHE, Mrs BARBERI, BETIRAC, BOISSON, BONNEAU, BONZI, BOUYALA, BOYER, BRUNEL, CAUNAN, CHAPON, CRESPIY, DE SEGUINS COHORN, EKEL, FOUQUART, GERVAIS, GISBERT, GODEFROY, GUERBER, GENVRIN, GERARD, JUVIN, KIELPINSKI, MANCHON, MARTIN, MAURIN, MAZIER, MICHEL, PETIT, PIETTE, PLATON, RIEU, SAORIN, SEROPIAN, VILLESECHE, VALANTIN, VEYRAT, VEYRAT, VINCENT

Pouvoirs : Mme RAYSSIGUIER donne pouvoir à Mr VINCENT
Mme SALQUE donne pouvoir à Mr VALANTIN

Représentés : Mr ALMALRIC représenté par Mr MARTIN
Mr GUARDIOLA représenté par Mr VEYRAT
Mme PEREZ représentée par Mr JUVIN
Mr SERRE représenté par Mr VILLESECHE
Mr VERDIER représenté par Mr GENVRIN

Absents excusés : Mmes RAYSSIGUIER, SALQUE, Mr GUARDIOLA

Absents : Mmes CHAPON, PIETTE, Mrs BOUAD, GAUTIER, MEJEAN

Monsieur Chapon, Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Caunan est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Président présente le compte rendu de la séance du 22 février 2016.

Intervention de Mr Bouyala.

Le compte rendu est approuvé par 45 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

2. Rapport d'orientations budgétaires

Madame Alvaro précise que le Rapport d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire, il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Au terme de l'article L2312-1 du CGCT il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget, sur la base d'une note explicative de synthèse (art L2121-12 du CGCT), jointe à la convocation.

Le débat ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

Interventions de Mrs Gisbert, Bouyala, Petit, Crespy.
Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientations budgétaires.

3. Travaux de normalisation des pistes DFCI – programmation 2016

Monsieur Ekel présente la délibération suivante :

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 approuvant la modification des statuts
Vu la commission "Agenda21 – DFCI – Transports – Schéma Local de la Randonnée" qui s'est réunie le 02 février 2016
Vu la réunion du 16 février 2016 visant à déterminer les pistes à proposer pour la normalisation en 2016,

Considérant les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur le territoire de la Communauté de Communes,
Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes de ces équipements DFCI,
Considérant la proposition d'opération de travaux de normalisation des pistes DFCI U8, D69, U4, L31, Y21 et Y59 établie par le Service Environnement du Conseil Départemental du Gard pour les communes d'Aigaliers, Belvezet Lussan, La Capelle Masmolène, Seynes, Uzes et Vallerargues,
Considérant qu'un dossier de demande d'aide aux travaux de normalisation des équipements DFCI sera transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin d'obtenir une subvention au taux de 80% sur le montant H.T des travaux,
Considérant que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publication,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la proposition d'opération de travaux de normalisation des pistes DFCI pour un montant de 206 479,90 € HT.
- De solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, à hauteur de 80% du montant H.T des travaux,
- De réaliser ce programme après consultation en procédure adaptée avec publicité libre pour la désignation du maître d'œuvre et avec une ou plusieurs entreprises choisies par la CCPU, après procédure adaptée avec publication pour les travaux,
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

Intervention de Mr Saorin.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

4. Travaux d'entretien des pistes DFCI – programmation 2016

Monsieur Ekel présente la délibération suivante :

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 approuvant la modification des statuts
Vu la commission "Agenda21 – DFCI – Transports – Schéma Local de la Randonnée" qui s'est réunie le 02 février 2016
Vu la réunion du 16 février 2016 visant à déterminer les pistes à proposer pour l'entretien en 2016,

Considérant les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur le territoire de la Communauté de Communes,
Considérant la nécessité de procéder à un entretien régulier des équipements DFCI déjà normalisés,

Considérant la proposition d'opération d'entretien des pistes DFCI Y56, U6, U42, U13 et U48 établie par le Service Environnement du Conseil Départemental du Gard pour les communes de Castillon du Gard, Flaux, La Bruguière, Fontarèches et Vallerargues,

Considérant qu'un dossier de demande d'aide aux travaux d'entretien des équipements DFCI sera transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin d'obtenir une subvention au taux de 80% sur le montant H.T des travaux,

Considérant que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publication,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la proposition d'opération de travaux d'entretien des pistes DFCI pour un montant de 43 302,6 € HT.
- De solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, à hauteur de 80% du montant H.T des travaux,
- De réaliser ce programme après consultation en procédure adaptée avec publicité libre pour la désignation du maître d'œuvre et avec une ou plusieurs entreprises choisies par la CCPU, après procédure adaptée avec publication pour les travaux,
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

Interventions de Mrs Crespy, Boisson, Boyer.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

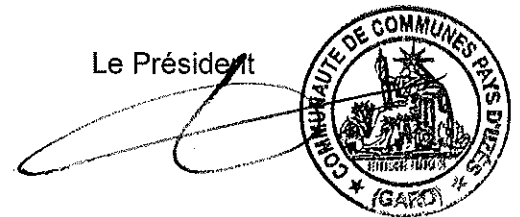
5. Questions diverses

Le Président présente les conclusions de la CDCI qui figureront dans le schéma qu'arrêtera le préfet fin mars, notamment celles relatives au Sictomu, à la Communauté de communes du Pont du Gard, Moussac et Bouquet.

Interventions de Mrs Maurin, Bouyala, Boyer, Kielpinski, Gervais, Ekel, Rieu.

La séance est levée à 19h45.

Le Président



Jean-Luc Chapon